



Strasbourg, 17 avril 2019

CDPC (2019)13

COMITÉ EUROPÉEN POUR LES PROBLÈMES CRIMINELS (CDPC)

**2^e réunion du groupe de travail sur
le renforcement de la coopération internationale et
des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic
de migrants**

Venise, 10 avril 2019

Bureau de Programme du Conseil de l'Europe
Place Saint-Marc 180C, 30124 Venise, Italie

Observations finales

En 2016, le Comité européen pour les problèmes criminels (CDPC) a fait réaliser deux études intitulées « Législations nationales relatives au trafic de migrants dans les États membres du Conseil de l'Europe » et « Prévention et répression du trafic de migrants dans les États membres du Conseil de l'Europe – Comment aller de l'avant ? ». Le 23 juin 2017, le Conseil de l'Europe a organisé une conférence sur le trafic de migrants, tenue à Strasbourg. Les remarques finales de la conférence comportaient des suggestions pour une action supplémentaire du Conseil de l'Europe dans ce domaine. Afin de donner suite aux conclusions de la conférence, le CDPC a décidé de constituer deux groupes de travail, traitant a) des mesures préventives et b) des mesures concrètes destinées à améliorer la coopération internationale.

Sous la présidence de M. Calogero Ferrara, magistrat du parquet de Palerme, coordonnateur de la division chargée des questions liées à l'immigration, au trafic de migrants et à la traite des êtres humains, la première réunion du groupe de travail sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants s'est tenue les 20 et 21 juin 2018 à Paris, France, parallèlement à la première réunion du groupe de travail sur la prévention du trafic illicite de migrants. En ce qui concerne ce dernier, le CDPC a décidé, à sa 75^e Session plénière, que « les éventuelles activités futures de ce groupe de travail ne devraient pas rester dans les attributions du CDPC car il y a très peu d'éléments fondamentaux directement liés à son domaine de compétence » [CDPC\(2018\)21](#).

Le groupe de travail sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants a tenu sa deuxième réunion le 10 avril 2019 à Venise, Italie. Il a approfondi la question des méthodes d'enquête, de l'échange d'informations et de la collecte de preuves, en s'appuyant notamment sur des exemples d'affaires de trafic de migrants où la coopération internationale a permis de surmonter des difficultés aux niveaux de l'enquête, des poursuites et de la procédure judiciaire. À cet égard, deux affaires ont été présentées respectivement par Mme Ann LUKOWIAK, magistrate fédérale, Parquet fédéral, Bruxelles, Belgique, et M. Martin BORZA, Unité nationale de lutte contre les migrations illégales, bureau de la Police des frontières et des étrangers, Présidium des forces de police, République slovaque.

Conformément aux observations finales de la première réunion du groupe de travail ([CDPC-SOM-C\(2018\)1](#)), les participants ont décidé que l'objectif principal de la deuxième réunion était de continuer d'examiner comment traduire ses observations en actions concrètes du Conseil de l'Europe. À cette fin, le secrétariat et le président ont élaboré un Plan d'action du Conseil de l'Europe visant à déterminer où le Conseil de l'Europe peut jouer un rôle déterminant dans le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants.

Le projet de Plan d'action a mis en avant six lignes d'action à mettre en œuvre par le Conseil de l'Europe que l'on peut résumer comme suit :

- i. Établissement d'un réseau de procureurs sur le trafic de migrants, placé sous les auspices du Conseil de l'Europe, pour faire face aux difficultés rencontrées aux niveaux de l'enquête, des poursuites et de la procédure judiciaire dans les affaires liées au trafic de migrants ;
- ii. Mise en place d'un groupe de travail, composé d'experts et de représentants des autorités nationales compétentes, axé sur l'analyse, l'identification et l'évaluation des dispositifs d'entraide judiciaire et des formes alternatives de coopération internationale ;
- iii. Organisation d'un atelier réunissant les autorités compétentes et des experts afin de renforcer la coopération entre les pays sources, les pays de transit et les pays de destination ;
- iv. Examen de la possibilité de dresser la liste des points de contact actifs 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, pour faciliter les premiers signalements entre les services répressifs en charge de la lutte contre le trafic de migrants ;
- v. Création d'une base de données ouverte du Conseil de l'Europe contenant des informations juridiques et législatives sur le trafic de migrants et facilitant le partage de connaissances ;
- vi. Développement et application d'un modèle économique en tant que méthode d'enquête supplémentaire pour identifier les facteurs critiques permettant de déterminer le mode opératoire des passeurs.

Au cours de cette deuxième réunion, le projet de Plan d'action a été examiné paragraphe par paragraphe. Les participants ont fait des propositions et apporté des modifications au document et chargé le Secrétariat d'affiner le texte afin notamment de faire mention de la nécessité de coopérer avec toutes les organisations régionales et internationales pertinentes et d'assurer avec ces dernières la coordination des activités, en tirant parti du travail de chacun et en évitant les doubles emplois.

Le projet de Plan d'action consolidé sera présenté au CDPC pour approbation à l'occasion de sa prochaine réunion plénière prévue en décembre. Avec l'accord du CDPC, il sera ensuite soumis au Comité des Ministres pour approbation formelle. S'il est approuvé, le groupe de travail sur le renforcement de la coopération internationale et des stratégies d'enquête dans la lutte contre le trafic de migrants, ou le CDPC le cas échéant, sera chargé de superviser la promotion, la mise en œuvre et le suivi du Plan d'action et de rendre compte régulièrement au Comité des Ministres des progrès réalisés et des résultats obtenus.